


Notes explicatives sur le calendrier scolaire 2021-2022

- ❖ L'année scolaire débute par 4 journées pédagogiques complètes. La première journée d'école, pour les élèves, est le 31 août 2021.
- ❖ Avant la rentrée scolaire, le directeur ou la directrice de l'école concernée fera parvenir, aux parents des élèves du préscolaire (maternelle), l'horaire de la rentrée progressive.
- ❖ Les 3 dates à côté desquelles apparaît le symbole  soit les 25 avril, 13 mai et 30 mai, sont des journées pédagogiques qui deviendront des jours de classe en remplacement de toute journée de classe annulée avant ces dates.
- ❖ La semaine de relâche a lieu du 28 février au 4 mars 2022.
- ❖ Les journées pédagogiques, en conformité avec la Loi de l'instruction publique, sont prévues au calendrier scolaire, à des fins pédagogiques de formation, de concertation, de planification et d'organisation scolaire auprès du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires.